

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD – LYON I

LE PRESIDENT DE L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2011-099 portant création de l'unité mixte de service US 8 ;

Vu la décision n° 2014-374 nommant la directrice de l'unité mixte de service US 8 ;

Vu la décision n° 2015-094 renouvelant l'unité mixte de service US 8 ;

Vu la décision n° 2016-142 renouvelant l'unité mixte de service US 8 ;

Vu la décision n° 2021-75 renouvelant l'unité mixte de service US 8 ;

Vu la décision n° 2023-56 nommant monsieur Yann LEVERRIER Directeur de l'unité mixte de service US 8 ;

Attendu que le CNRS est considéré, à l'instar de l'Inserm, de l'Université Claude Bernard – Lyon I et de l'Ecole normale supérieure de Lyon comme partenaire de l'Unité au sens de l'article R324-15 du Code de la recherche.

Cette unité est référencée par le CNRS : 3444.

DECIDENT :

Article 1 : L'unité mixte de service US 8 intitulée « Biosciences » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2 : Monsieur Yann LEVERRIER est prolongé dans ses fonctions de directeur de l'unité jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Didier Samuel

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CALUDE BERNARD – LYON I

LE PRESIDENT DE L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON